



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 19 novembre 2025

Convocation à la séance du Conseil communal

MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 A 19H30

A la grande salle de Neyruz-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du PV de la séance du 02.10.2025 à Thierrens
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 07/2025 – Indemnités de la Municipalité et du Conseil communal
6. Préavis N° 08/2025 – Prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité
7. Préavis N° 09/2025 – Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
8. Préavis N° 10/2025 – Budget 2026
9. Préavis N° 11/2025 – Modification des statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)
10. Préavis N° 12/2025 – Travaux en améliorations foncières – Etape 3
11. Préavis N° 13/2025 – Modernisation du chalet de Denezzy et intégration d'une buvette dans le cadre du PDRA
12. Préavis N° 14/2025 – Demande de crédit de CHF 15'843,-- dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration des eaux de la région de Donneloye
13. Rapports des délégués aux diverses Associations
14. Communications de la Municipalité
15. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est : **ConseilMontanaire3920**

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.